

# Le cannabis comme thérapie pour les personnes vivant avec le VIH-sida :

## « Notre droit, notre choix »

## SOMMAIRE

### Qui nous sommes

La Société canadienne du sida est une coalition nationale de plus de 125 organismes communautaires de lutte contre le VIH-sida de toutes les régions du Canada. Notre mission est de renforcer la réponse au VIH-sida dans tous les secteurs de la société et d'enrichir la vie des personnes et des communautés touchées par cette maladie.

### Description du projet

Nous avons reçu du financement de l'Agence de santé publique du Canada pour étudier les obstacles à l'accès au cannabis à des fins médicinales pour les personnes vivant avec le VIH-sida. Nous avons mené une consultation exhaustive auprès des personnes vivant avec le VIH-sida de tout le Canada par l'entremise de groupes de discussion et d'un questionnaire bien distribué. Ce sommaire offre un aperçu du rapport complet<sup>1</sup> qui souligne les obstacles à l'accès au programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales, à une source légale de cannabis, et à l'information et aux services adéquats. Des recommandations sont faites pour surmonter ces obstacles de sorte que les personnes vivant avec le VIH-sida puissent se traiter elles-mêmes sans craindre une poursuite criminelle, avec une source de cannabis sûre et abordable, avec l'information adéquate pour prendre des décisions éclairées, et avec le soutien nécessaire à une meilleure santé.

### « Notre droit »

*« Je crois fermement au droit des humains d'avoir accès à ce que la nature fournit. . . Ce n'est pas pour tout le monde, mais c'est pour moi. »*

*« Je crois que nous avons tous droit à notre propre traitement, qu'il s'agisse de marijuana médicale ou de narcotiques prescrits par nos médecins. »*

— Participants aux groupes de discussion

### Complexités légales, réglementaires et politiques

Au Canada, le cannabis (marijuana) demeure une substance contrôlée régie par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, qui en interdit la possession, la culture, le trafic, la possession en vue d'en faire le trafic, l'importation et l'exportation.

Le cannabis est une plante et serait normalement considéré comme étant un produit de santé naturel, régi par le *Règlement sur les produits de santé naturels*, si ce n'était qu'il est désigné substance contrôlée. La réforme de la loi sur l'utilisation personnelle du cannabis par les adultes a été envisagée au Canada, mais rien de concret n'en est encore issu. La seule autre option qui permettrait que le cannabis soit largement disponible à des fins médicales serait de le soumettre au processus d'approbation des médicaments. S'il était approuvé comme médicament, le

## Le cannabis comme thérapie pour les personnes vivant avec le VIH-sida : « Notre droit, notre choix »

cannabis pourrait être prescrit par les médecins, et le remboursement des frais aux Canadiens gravement malades pourrait être envisagé en vertu des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Cependant, l'approbation du cannabis comme médicament est peu probable tant que l'interdiction criminelle sera maintenue. Le processus d'approbation des médicaments est régi par le *Règlement sur les aliments et drogues* (RAD). Le processus d'approbation habituel par lequel les nouveaux médicaments arrivent sur le marché thérapeutique fait appel à un « commanditaire du médicament » qui a identifié un composé moléculaire éventuellement thérapeutique, dont il espère en fin de compte tirer profit. Introduire un nouveau médicament sur le marché est coûteux, et tant le droit criminel que le droit de la propriété intellectuelle (c.-à-d., les brevets sur les produits végétaux) ont découragé les commanditaires d'entreprendre l'élaboration et l'approbation du médicament.

Cependant, certaines compagnies pharmaceutiques se sont montrées intéressées à mettre au point des produits à base de cannabis. La recherche et le développement ont porté sur des dérivés synthétiques, et dans la prochaine décennie, on espère voir arriver une variété de médicaments synthétiques à base de cannabis sur le marché. Mais même avec l'offre de produits pharmaceutiques dérivés du cannabis, certains Canadiens gravement malades vont continuer d'opter pour le cannabis végétal, d'où l'importance d'éliminer les obstacles au programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales.

### L'utilisation du cannabis à des fins médicinales

De 14 % à 37 % des personnes vivant avec le VIH-sida utilisent le cannabis pour contribuer à traiter les symptômes comme la perte d'appétit, la cachexie, la nausée et les vomissements, la douleur, l'anxiété, la dépression et le stress, entre autres. On estime également que plusieurs milliers de Canadiens utilisent le cannabis à des fins médicinales pour d'autres affections comme la sclérose en plaques, les effets secondaires de la chimiothérapie pour le cancer, les douleurs aiguës causées par l'arthrite ou un traumatisme ou une maladie de la colonne vertébrale, les crises d'épilepsie, et bien d'autres.

### Le programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales

Dans le cadre d'une poursuite judiciaire, nos tribunaux ont jugé qu'une personne a le droit constitutionnel d'avoir

accès au cannabis à des fins médicales sans craindre de sanction criminelle, et qu'une personne est libre de prendre des décisions qui sont d'une importance personnelle fondamentale sans intervention de l'État. En réponse à ce jugement, Santé Canada a présenté le *Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales* (RAMM) en 2001, pour accorder un accès compatissant au cannabis aux personnes qui souffrent de maladies graves et des symptômes qui y sont liés. Le Canada compte parmi les quelques pays qui ont donné accès au cannabis à leurs citoyens gravement malades. La courbe d'apprentissage a été abrupte et révolutionnaire.

### Obstacles à l'accès légal

Malgré les estimations que des milliers de Canadiens gravement malades utilisent le cannabis à des fins médicinales, seulement 1 399 personnes sont présentement légalement autorisées à posséder du cannabis à des fins médicales. Seulement 26% des personnes qui utilisent le cannabis à des fins médicinales que nous avons consultées ont obtenu l'autorisation de posséder du cannabis à des fins médicales. L'accès au programme fédéral demeure obstrué par des obstacles tels que le manque de connaissance que le programme existe, un manque de confiance dans le gouvernement, de la fausse information au sujet du programme, et de la difficulté à trouver un médecin pour appuyer leur demande. Des milliers de Canadiens gravement malades doivent par conséquent choisir entre enfreindre la loi pour utiliser le traitement de leur choix, ou s'en passer, ce qui dans bien des cas compromet leur bien-être et leur qualité de vie.

L'accès à une source légale, sûre et abordable de cannabis est aussi gravement obstrué, en raison des options limitées offertes aux personnes qui obtiennent l'autorisation légale de posséder du cannabis à des fins médicales. L'accès à l'information et aux services adéquats liés à ce traitement va de minime à inexistant, ce qui rend difficile pour les gens de prendre des décisions éclairées à propos de leur traitement et de maximiser leurs soins.

### La participation réticente de la profession médicale

Le milieu médical hésite à participer au programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales en raison du manque d'information sur l'utilisation médicale du cannabis. Jusqu'à ce que des recherches adéquates soient menées et que le difficile processus d'approbation des médicaments soit entrepris, la participation des médecins au programme fédéral d'accès au cannabis à des

fins médicales demeurera bien mince. L'approbation des médicaments inciterait davantage les médecins à appuyer l'utilisation du cannabis, l'accès au cannabis à des fins médicales et le remboursement des frais pour les utilisateurs médicaux.

Il est crucial d'entreprendre des recherches cliniques sinon le programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales demeurera un programme d'accès spécial, empêtré d'obstacles réglementaires et bureaucratiques inutiles. Des programmes d'accès spécial sont largement utilisés afin que les médecins obtiennent des médicaments expérimentaux pour les personnes vivant avec le VIH-sida. Ils sont conçus pour permettre aux médecins d'administrer des médicaments non approuvés aux patients gravement malades. Le processus d'application exige du médecin d'expliquer pourquoi le médicament non approuvé est le « meilleur choix » et si d'autres traitements ont été « envisagés, exclus et/ou ne se sont pas révélés un choix adéquat ». Le programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales est conçu de la même façon.

## Empêchements de la recherche

La prohibition a empêché la recherche sur les propriétés thérapeutiques du cannabis sous sa forme végétale. Les chercheurs étaient réticents à initier des études en raison du lourd processus réglementaire et bureaucratique qu'il faut traverser pour obtenir l'accès à une source légale de cannabis pour mener leur recherche, et aussi en raison des stigmates associés à l'utilisation du cannabis, surtout fumé.

Il existe un besoin de recherche sur le traitement des symptômes liés au VIH-sida avec le cannabis, sur le cannabis comparé aux produits pharmaceutiques, sur l'adhérence à la thérapie anti-rétrovirale, et sur les effets à long terme de l'utilisation du cannabis. Il est clairement nécessaire qu'il y a un besoin d'initier des études sur l'utilisation du cannabis fumé ou vaporisé. Des études à long terme sur les effets du cannabis sur le système immunitaire et sur les médicaments anti-rétroviraux, ainsi que des études sur les effets directs des cannabinoïdes sur la numération de CD4 et sur la charge virale doivent être initiées afin de déterminer la sécurité à long terme de l'utilisation du cannabis pour les personnes vivant avec le VIH-sida. Les effets des différentes variétés de cannabis doivent aussi être étudiés.

La recherche peut grandement être améliorée en incluant des groupes ou organismes communautaires tels que les organismes de lutte contre le VIH-sida ou les clubs de compassion, du développement du protocole de recherche

jusqu'à la dissémination des résultats d'un essai clinique. Une approche innovatrice aux essais cliniques consiste à créer un comité consultatif communautaire afin d'obtenir des commentaires directement de la population que l'on veut étudier. Un tel comité peut aussi aider avec le recrutement. La recherche communautaire joue aussi un rôle important et contribue au développement des connaissances.

## « Notre choix »

*« Plusieurs personnes sont dans une situation où elles doivent enfreindre les règlements pour pouvoir s'approvisionner. »*

*—Participant aux groupes de discussion*

## Choix de produit limités

Malgré l'existence du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales et du RAMM, les choix légaux pour une personne autorisée d'accéder à une source sûre et abordable de cannabis demeurent gravement limités : elles peuvent acheter du cannabis cultivé par le gouvernement, elles peuvent acheter des graines du gouvernement et cultiver leur propre cannabis, ou elles peuvent désigner une personne qui en cultive pour elles et personne d'autre. La majorité des personnes que nous avons consulté se fient sur des sources illégales pour se fournir en cannabis à des fins médicales : 62.5% des personnes sondées obtiennent leur cannabis d'un ami ou d'une personne qu'elles connaissent, 35.9% d'un club de compassion, 30.8% d'un « dealer », et 8.5% produisent leur propre cannabis sans licence. Veuillez noter que presque que la moitié des personnes sondées rapportent qu'elles obtiennent du cannabis de plus d'une source.

## *Le cannabis du gouvernement*

Le cannabis cultivé en vertu d'un contrat pour le gouvernement a reçu beaucoup d'attention des médias et a été l'objet d'une abondante critique. Des changements sont constamment apportés au produit d'après les commentaires reçus des gens qui l'utilisent. Le nombre de personnes qui commandent du cannabis du gouvernement demeure faible. Seulement 1.7% des personnes sondées qui utilisent le cannabis à des fins médicales rapportent qu'elles l'obtiennent du gouvernement. Étant donné la per-

ception actuelle du public et le fait que le gouvernement ne fournit qu'une souche de cannabis aux personnes autorisées, et vu l'intention exprimée du gouvernement d'éliminer graduellement les licences de production, nous craignons que les personnes vivant avec le VIH-sida ne doivent continuer à enfreindre la loi pour s'approvisionner en cannabis à des fins médicales, encore plus que maintenant. Nous sommes en faveur de fournir aux personnes autorisées une variété d'options et de produits légaux. N'offrir qu'une source légale et une seule souche de cannabis aux Canadiens autorisés n'est peut-être pas une solution de rechange constitutionnellement adéquate aux diverses sources d'approvisionnement présentement disponibles par les licences de production, par le moyen des clubs de compassion non autorisés ou par le marché noir.

### *Licences de production*

Notre consultation a révélé que 8.5% des personnes qui utilisent le cannabis à des fins médicales ont obtenu une licence de production, et 4.3% ont une personne désignée qui cultive pour eux. Santé Canada a déclaré son intention d'éliminer graduellement les licences de production du cannabis à des fins médicales, et d'offrir le cannabis du gouvernement dans les pharmacies du pays. Nous appuyons le développement de la distribution du cannabis à des fins médicales dans les pharmacies, mais nous nous opposons à l'élimination d'options légales pour les personnes autorisées. Nous soutenons le choix d'une personne de la manière qu'elle privilégie pour obtenir du cannabis pour ses besoins médicaux, selon ce qui convient le mieux à ses besoins individuels.

Pour bon nombre, le choix de cultiver leur propre cannabis est purement économique, et ils continueront probablement à cultiver leur propre cannabis jusqu'à ce que d'autres dispositions soient prises pour alléger les coûts. En produisant leur propre cannabis, ces personnes peuvent donc choisir les variétés qui fonctionnent pour eux et elles peuvent aussi contrôler les conditions dans lesquelles le cannabis est cultivé. Certaines personnes nous disent qu'elles vont simplement continuer à cultiver du cannabis pour elles, peu importe qu'elles puissent obtenir une licence ou pas, ce qui nous inquiète aussi. Les Canadiens gravement malades ne devraient pas être obligés de se cacher et d'être dans la « clandestinité » pour être capable d'avoir accès au traitement de leur choix. Limiter davantage les options légales des Canadiens gravement malades sans compensation financière est un recul, comparativement à assurer un accès légal au traitement de leur choix sans crainte de poursuite, et nous nous interrogeons sur la constitutionnalité de cette mesure.

### *La distribution communautaire du cannabis*

Éventuellement, le Canada doit mettre au point un modèle adéquat de distribution du cannabis à des fins médicales sûr, légal et abordable, pour faire en sorte que les Canadiens gravement malades ne se fient plus au marché noir comme source de cannabis. Selon nos principes d'action communautaire<sup>2</sup> d'habilitation, de soutien communautaire, d'entraide, d'approche holistique, d'imputabilité, de réduction des méfaits et de participation accrue des personnes vivant avec le VIH-sida, nous favorisons un modèle communautaire sans but lucratif de distribution de cannabis à des fins médicales, et des services qui s'y rapportent. Certains clubs de compassion (dispensaires de cannabis à des fins médicales) au Canada satisfont à ces principes, et les clubs plus établis ont élaboré des lignes directrices des normes opérationnelles que tous les clubs peuvent observer volontairement. Ces organismes offrent aussi un nombre de différentes variétés de cannabis ainsi que des alternatives au fumage, et ils servent présentement plus de 10 000 Canadiens. D'autres modèles tels que des jardins communautaires gérés par et pour les personnes qui utilisent le cannabis comme thérapie pourraient aussi être considérés. Nous continuerons de plaider en faveur des normes opérationnelles des clubs de compassion, surtout en ce qui concerne le contrôle de la qualité du cannabis qu'ils fournissent, et leur inclusion dans un système légal de distribution de cannabis à des fins médicales. Nous n'excluons pas d'autres manières de distribuer du cannabis à des fins médicales, par exemple, le modèle de distribution en pharmacie proposé par Santé Canada. Nous croyons cependant à fournir aux gens des options qui conviennent le mieux à leurs besoins.

### **Un choix éclairé**

La Société canadienne du sida repose sur des principes d'action communautaire. Les personnes vivant avec le VIH-sida doivent participer directement aux décisions qui influent sur leur vie et aux organisations qui les desservent. Les Canadiens ont déclaré au commissaire Romanow<sup>3</sup> qu'ils veulent prendre en charge leurs soins de santé. Nous devons leur fournir les ressources pour faire des choix éclairés, avec des produits sûrs et abordables.

À l'instar de toutes les activités qui sont poussées à la clandestinité, la prohibition du cannabis a causé le silence de la société à ce sujet. Les gens ne discutent pas ouvertement de l'utilisation du cannabis, sauf dans des cercles fermés, par crainte d'une poursuite criminelle. La prohibition a visiblement un effet sur la vie quotidienne d'une personne qui utilise le cannabis à des fins médicales. Le

silence qui entoure l'utilisation du cannabis entraîne un manque d'information pour les gens qui l'utilisent à des fins médicinales.

Les personnes que nous avons consultées énoncent clairement leurs besoins d'information sur tous les aspects liés à l'utilisation du cannabis à des fins médicinales : des données probantes scientifiques et médicales des effets thérapeutiques du cannabis, la façon d'accéder au cannabis à des fins médicinales, le RAMM et le programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales, les modes autres que fumer et les stratégies de réduction des méfaits, et d'autres.

Nous avons répondu à cet appel pour plus d'information en produisant une série de feuillets d'information sur « Le cannabis et le VIH-sida ». Cette série est disponible au <[www.cdn aids.ca/lecannabis](http://www.cdn aids.ca/lecannabis)>.

## Stigmates et discrimination

L'utilisation du cannabis est associée à des stigmates dans notre société. Les utilisateurs à des fins médicinales sont souvent l'objet de moqueries et de scepticisme, ou de réactions négatives, ce qui peut avoir des conséquences défavorables sur leur vie quotidienne. Le programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales et les cartes d'identité qui sont délivrées aux personnes autorisées ont favorisé l'acceptation de l'utilisation médicinale du cannabis, et y ont conféré une certaine crédibilité et légitimité. L'image d'être un criminel parce qu'on utilise une substance illégale s'en est trouvée réduite. Ces aspects positifs de la permission d'un accès légal au cannabis à des fins médicales changent lentement la perception des Canadiens de l'utilisation du cannabis à des fins médicales, ce qui en retour contribue à la qualité de vie des personnes qui s'en servent.

Toutefois, de trop nombreux Canadiens gravement malades sont encore marginalisés à cause de l'utilisation médicinale du cannabis. Quand les gens sont obligés de se cacher par crainte de la stigmatisation ou des répercussions criminelles, alors le non-dit devient un nuage noir planant au-dessus de leur vie. La prohibition de l'utilisation du cannabis a donné lieu à un climat de peur qui assombrit encore la situation. Rompre ce silence et encourager le dialogue peut être stimulant, et peut faire beaucoup pour dissiper l'écran de fumée.

Durant nos consultations, certains ont donné des exemples où ils se sentent faire l'objet de discrimination à cause de leur utilisation du cannabis à des fins médicinales, autant par leurs pairs qui n'utilisent pas de cannabis que par le

système médical en général. Priver une personne gravement malade de services de santé est non seulement immoral, mais viole aussi l'essence même de notre système de santé universel. Dans certains cas, les gens peuvent se protéger légalement contre certaines formes de discrimination.

La Société canadienne du sida s'est engagée à diffuser l'information sur l'utilisation du cannabis à des fins médicinales, à faire entendre la voix des personnes vivant avec le VIH-sida ainsi que les réalités auxquelles elles font face quand elles choisissent le cannabis pour leur traitement, et à encourager le dialogue sur ces questions. Nous invitons tous les intervenants clés, y compris le gouvernement, à se joindre à nos efforts.

## Conclusions et recommandations

*Le Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales* est un travail en cours et il y a encore de nombreux défis à aborder au sein du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales. On doit se souvenir que la création et la modification du RAMM et du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales ont été imposées à Santé Canada par les tribunaux, et sécuriser la réforme nécessaire au RAMM sans faire appel au litige pourrait s'avérer un défi. Le litige est un instrument grossier pour l'élaboration de politiques publiques. Les négociations et les discussions avec le gouvernement pourraient être un véhicule plus efficace à cet effet. La Société canadienne du sida est toujours disposée à participer à des consultations avec le gouvernement et autres intervenants clés. Nous continuons de collaborer avec Santé Canada et de fournir notre apport au programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins des Canadiens gravement malades, selon nos consultations permanentes avec les personnes vivant avec le VIH-sida. Nous offrons les recommandations suivantes. Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport complet.

## Sommaire des recommandations

### 1. Le besoin d'évaluation et d'imputabilité du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales

Nous, la Société canadienne du sida, recommandons que le vérificateur général mène une vérification du rendement des tous les aspects du programme fédéral d'accès au can-

nabis à des fins médicales pour faire en sorte que les ressources soient adéquatement allouées en vue de répondre aux besoins des Canadiens gravement malades.

## 2. Le besoin d'être inclus dans le dialogue politique

Nous recommandons que le gouvernement remette sur pied le Comité consultatif des intervenants en matière de cannabis à des fins médicales, pour offrir aux intervenants clés une tribune afin d'échanger de l'information et d'apporter continuellement des idées au programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales et aux politiques, règlements et lois qui le régissent.

## 3. Le besoin d'être protégé contre la poursuite criminelle

### *Manque de sensibilisation au sujet du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales*

Nous recommandons que Santé Canada et les organismes comme la Société canadienne de la sclérose en plaques, la Société d'arthrite, la Société canadienne du cancer et autres diffusent de l'information exacte et à jour à propos du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales et du *Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales* aux personnes qu'ils desservent, et qu'ils développent la capacité de leurs organisations membres, le cas échéant, à répondre aux demandes d'information et à aider les personnes pour le processus de demande. Nous sommes ouverts à la collaboration dans ces tâches, dans les limites des ressources disponibles.

### *Processus de demande et de renouvellement du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales*

Nous recommandons que Santé Canada évalue ses besoins de ressources pour faire en sorte que les demandes et les renouvellements soient traités en temps opportun, afin que l'autorisation légale d'une personne de posséder et de produire du cannabis soit continuellement valide.

### *La réticence des médecins à participer au programme*

Nous recommandons que les chercheurs mènent une enquête auprès des médecins pour obtenir des données sur leur attitude à l'égard de l'utilisation du cannabis à des fins médicales, et pour évaluer leurs connaissances en ce qui concerne les applications médicales du cannabis dans

le contexte du traitement et de la gestion des symptômes du VIH-sida. Quand cette information sera disponible, un module de formation continue pourrait être créé pour offrir une formation adéquate aux médecins sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales.

Si ce n'est déjà fait, nous recommandons que l'Association médicale canadienne et d'autres associations médicales communiquent les changements apportés au RAMM aux médecins membres pour faire en sorte qu'ils aient l'information la plus récente.

Si ce n'est déjà fait, nous recommandons que l'Association canadienne de protection médicale communique avec les médecins membres pour les informer à propos du Formulaire de quittance pour les médecins et de son objectif de responsabilité. (Note : Ce formulaire n'est pas valide au Québec.)

## 4. Le besoin d'aborder les stigmates et la discrimination

Nous recommandons que tous les intervenants clés, y compris le gouvernement, se joignent à nous pour diffuser de l'information sur l'utilisation médicinale du cannabis et le programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales, et qu'ils saisissent l'occasion d'en faire participer d'autres au dialogue sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales, en vue de réduire les stigmates qui y sont associés.

Nous demandons à tous les niveaux de gouvernement ainsi qu'aux milieux médical et scientifique de prendre des mesures pour faire en sorte que la recherche, la diffusion de l'information et les services connexes soient adéquats, pour que les Canadiens gravement malades obtiennent des normes de soins pour le traitement de leur choix, sans discrimination.

## 5. Le besoin de créer et de diffuser de l'information sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales

Nous demandons à nos organisations membres de nous aider à diffuser les feuillets d'information sur « Le cannabis et le VIH-sida », de rédiger des énoncés de position sur l'utilisation du cannabis comme thérapie pour les personnes vivant avec le VIH-sida, et de soutenir nos initiatives de représentation concernant l'utilisation du cannabis à des fins médicales par les personnes vivant avec le VIH-sida.

Nous recommandons que tous les intervenants clés, y compris Santé Canada, s'engagent à recueillir et à diffuser de l'information sur l'utilisation du cannabis à des fins médicinales aux personnes vivant avec le VIH-sida, et aux autres Canadiens gravement malades.

Nous recommandons que les Instituts canadiens de recherche en santé, par l'intermédiaire du Programme de recherche sur l'usage de la marijuana à des fins médicales, émettent une demande de propositions d'une Initiative d'étude ouverte sur l'innocuité de la marijuana, en vue d'un essai pour évaluer l'innocuité et l'efficacité du cannabis fumé sur la stimulation de l'appétit, la nausée et les vomissements, la douleur et d'autres symptômes liés au VIH-sida. Si l'intérêt des chercheurs est encore faible ou inexistant, nous recommandons que Santé Canada sollicite activement la recherche en ce domaine.

## 6. Le besoin d'accéder à des sources légales, sûres, fiables et abordables de cannabis

### *L'accès aux tests*

Nous recommandons que Santé Canada, en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, licence certains laboratoires canadiens pour mener des tests sur le cannabis cultivé à des fins médicales par des personnes qui détiennent une autorisation de posséder et/ou une licence de production par le RAMM.

### *Le cannabis du gouvernement*

Étant donné le peu d'adeptes du cannabis du gouvernement parmi les personnes autorisées, nous recommandons que Santé Canada procure des échantillons de 5 g de cannabis aux personnes nouvellement autorisées, pour encourager un plus grand nombre de personnes autorisées à essayer le produit du gouvernement et à en commander subséquemment, afin de minimiser le nombre de personnes autorisées qui dépendent de sources de cannabis illégales.

### *Licences de production*

Nous nous opposons fermement à l'intention du gouvernement d'éliminer graduellement les licences de production personnelles. Nous suggérons que le gouvernement revoie la distribution générale du cannabis à des fins médicales et qu'il évalue comment convenir le mieux aux besoins des personnes autorisées.

Nous recommandons que Santé Canada lève les restrictions imposées aux producteurs désignés pour leur

permettre de cultiver pour de nombreuses personnes autorisées, et collectivement avec plus que deux autres producteurs désignés. Les installations de production de cannabis pourraient être réglementées et surveillées pour assurer le contrôle de la qualité.

### *La distribution communautaire du cannabis*

Nous recommandons que le gouvernement autorise les clubs de compassion qui satisfont à des normes opérationnelles définies et qu'il les reconnaisse en tant que dispensaires légaux de cannabis à des fins médicales.

### *Remboursement du cannabis à des fins médicales*

Nous demandons au gouvernement et aux milieux médical et scientifique de prendre les mesures nécessaires pour voir à ce que le cannabis fasse l'objet d'une approbation des médicaments, ou d'une approbation conditionnelle, de sorte que les médecins puissent le prescrire et qu'on puisse en envisager le remboursement en vertu des régimes disponibles. En attendant, il faut songer à d'autres mécanismes de remboursement des frais du cannabis à des fins médicales pour les Canadiens gravement malades.

Nous recommandons que le ministre des Finances révisé le crédit d'impôt pour frais médicaux afin de permettre aux personnes autorisées détentrices d'une licence de production du cannabis à des fins médicales de réclamer les frais engagés dans la production du cannabis à des fins médicales.

## Remarques finales

Les personnes gravement malades ont un droit constitutionnel d'utiliser le cannabis dans le cadre de leur traitement. Ce droit est établi et le demeurera tant et aussi longtemps que l'interdiction au cannabis est maintenue. Assurer ce droit par l'entremise du programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales n'est qu'une première étape. Nous devons travailler ensemble pour que ce droit soit reconnu et maintenu et pour faciliter l'accès au programme fédéral d'accès au cannabis à des fins médicales en abordant les obstacles, pour faire en sorte que les Canadiens gravement malades soient protégés contre les poursuites criminelles pour l'utilisation de la thérapie de leur choix. Nous devons aussi travailler en collectivité afin de trouver de nouvelles solutions pour fournir une source sûre, légale et abordable de cannabis aux Canadiens gravement malades pour faire en sorte qu'ils ne se fient plus au marché noir. Nous devons aussi aborder les

besoins d'information sur l'utilisation du cannabis comme thérapie pour leur fournir les ressources adéquates pour qu'ils puissent faire des choix éclairés au sujet de leur santé et bien-être.

Nous espérons qu'en donnant une voix aux personnes vivant avec le VIH-sida et en partageant leurs réalités quotidiennes pour avoir accès légal au cannabis à des fins médicales, nous contribuons à une meilleure compréhension du programme fédéral qui existe présentement, et à la considération de politiques qui pourraient mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Cet effort est notre appel à l'action à tous les intervenants clés. Donnons la priorité aux besoins des Canadiens gravement malades.

---

1 La Société canadienne du sida. Le cannabis comme thérapie pour les personnes vivant avec la VIH-sida : « Notre droit, notre choix ». Le rapport complet est disponible à <[www.cdnaids.ca/lecannabis](http://www.cdnaids.ca/lecannabis)>.

2 Société canadienne du sida. Principes d'action communautaire de la SCS. Adoptés par le Conseil d'administration en mai 1991. Modifiés en décembre 2005. Consulter l'adresse <[www.cdnaids.ca/web/casmisc.nsf/cl/cas-gen-0051](http://www.cdnaids.ca/web/casmisc.nsf/cl/cas-gen-0051)>.

3 Romanow, Roy J. Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada. Guidé par nos valeurs : L'avenir des soins de santé au Canada. Rapport final, novembre 2002.

## Remerciements

La production de ce document a été rendue possible grâce à la contribution financière de l'Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées aux présentes ne représentent pas nécessairement celles de l'Agence de santé publique du Canada, ni celles de Santé Canada.

La Société canadienne du sida remercie Solvay Pharma de sa contribution au projet.

Solvay  
Pharma



Pour plus de détails sur ce document,  
veuillez communiquer avec :

Société canadienne du sida  
190, rue O'Connor, bureau 800  
Ottawa ON K2P 2R3

Tél.: 1-800-499-1986  
1-613-230-3580

Site internet:  
<[www.cdnaids.ca/lecannabis](http://www.cdnaids.ca/lecannabis)>